

<https://www.snetap-fsu.fr/Modification-du-reglement-general-du-BTSA-attention-Danger.html>



# **Modification du règlement général du BTSA : attention Danger !**

- Les Dossiers - Pédagogie -

Date de mise en ligne : mercredi 20 novembre 2019

---

**Copyright © Snetap-FSU - Tous droits réservés**

---

Le 18 septembre 2019, la [DGER](#) réunissait un groupe de travail, issu du [CNEA](#), concernant la réécriture du règlement général de l'examen du [BTSA](#). Ce projet s'inscrit dans la continuité de l'expérimentation suivie par 17 établissements sur la semestrialisation en BTSA.

L'idée de la [DGER](#) étant de proposer, aux établissements-équipes pédagogiques qui le « souhaitent » d'utiliser cette nouvelle modalité pédagogique et d'en profiter pour toiler le diplôme. Ce projet d'étendre l'expérimentation s'accompagnera d'une rénovation des référentiels des [BTSA](#) (16 options) sur un calendrier déjà déterminé (2021 : TC et Viti-oen...2022 : Anabiotec, STA, APV, PH... ; 2024 : ACSE...).

Ce projet de modification comprend de nombreuses transformations en lien avec les récentes réformes (mise en place de bloc de compétences, par exemple) ainsi qu'une volonté de « normalisation », ainsi la DGER souhaite :

- remplacer le terme d'option par celui de spécialité ; celui de MIL deviendrait EIL,
- introduire le dispositif des blocs de compétences (en scolaire uniquement en cas d'échec aux diplômes), supprimer la présence obligatoire d'une personne de l'enseignement supérieur dans le jury, permettre délivrance BTSA à des établissements d'autres ministères voire à des établissements hors contrat après avis du [CNEA](#) sur base de convention avec le [DRAAF](#),
- supprimer la modalité « épreuve par épreuve ». Ainsi, pour avoir le BTSA, il ne faudrait plus avoir la moyenne par épreuve,
- modifier l'organisation de l'examen. Il y aurait 8 épreuves : 3 dans Tronc commun, pas de coefficient, 5 épreuves par spécialité. Les formations seront découpées en 8 « blocs de compétences ». Puis en capacités et capacités intermédiaires. 1 capacité = 1 bloc de compétences. Les 8 blocs de compétences représentent 120 [ECTS](#) délivrés (8 x 15 ?).

Mais la principale transformation serait donc la « possibilité » (pour combien de temps ? Et qui décidera réellement ?) de conduire la formation BTSA de façon semestrialisée induisant une évaluation tout [CCF](#). La DGER a précisé les conditions envisagées pour s'inscrire dans cette démarche volontaire pour les établissements : habilitation par le DRAAF après avis inspection (valable 5 ans) et vote en CA. Elle a rappelé l'absence de volonté d'imposer, de passer tout le monde à la semestrialisation. Il n'y aurait pas de logique financière...

BTSA « Classique »	BTSA « Semestrialisé »
<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation étalée sur deux ans,</li><li>• Évaluation sous forme d'épreuves ponctuelles terminales (EPT) et de contrôles en cours de formation (CCF), définis dans le référentiel d'évaluation,</li><li>• Délivrance de 120 crédits ECTS au bout des deux ans,</li><li>• 8 Blocs de compétences dont 3 seront évalués en épreuves terminale,</li><li>• Il y aura un seuil minimum de 7/20 à obtenir aux matières techniques.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Formation étalée sur quatre semestres,</li><li>• Construction par l'établissement d'unités d'enseignement (UE) centrées sur les capacités du référentiel de compétences,</li><li>• Évaluation entièrement sous forme de contrôles en cours de formation (CCF) répartis sur les 4 semestres,</li><li>• Délivrance de 30 crédits ECTS par semestre donc 120 au total,</li><li>• Suivi du plan d'évaluation par PAJ,</li><li>• Diplôme obtenu uniquement par CCF.</li></ul>

Pour le SNETAP-[FSU](#),  
Jean-Marc CARPENTIER, Emile BASIN,  
Sylvain GUENARD, Yoann VIGNER

**Documents complémentaires :**

## Modification du règlement général du BTSA : attention Danger !

---

- [Projet de nouvelle rédaction du règlement général du BTSA](#) ;
- [Diaporama : projet de décret relatif au règlement général du BTSA](#) ;
- [Document relatif au GT CNEA du 26 juin 2019](#).